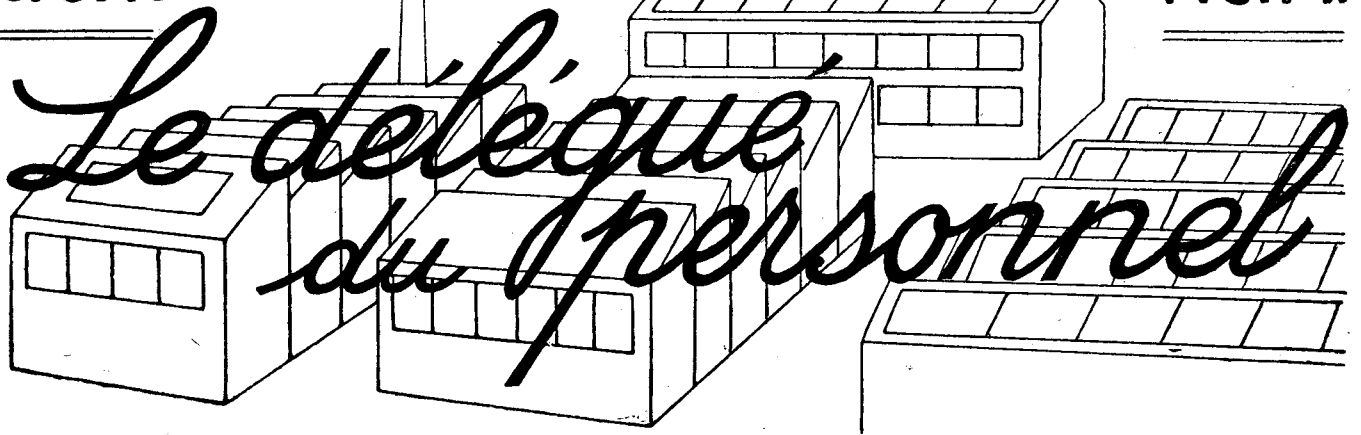


C.G.T.

F.S.M.



Mensuel 3^e Année.

Rédaction : 213, Rue Lafayette — Paris (10^e)

N^o 34. — MARS 1952.

Ce que les délégués devraient faire dans les semaines qui viennent

Pour les délégués, comme pour l'ensemble des militants ouvriers, il importe de fixer ses tâches en tenant compte des buts à atteindre.

Il va de soi que les délégués du personnel ont des tâches qui sont constantes. Nous avons eu maintes occasions d'en parler dans ce bulletin.

Assurer avec responsabilité et ponctualité le mandat qu'on détient du vote de ses camarades, employer judicieusement les 15 heures payées par mois pour les défendre est toujours une tâche d'honneur.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, les délégués élus sur les listes de la C. G. T. sont également des militants de l'organisation qui les a présentés aux suffrages des électeurs.

Baucoup d'entre eux, et il faut de plus en plus généraliser cette coutume, sont des membres du conseil syndical de la section d'entreprise ou du syndicat.

Je veux, aujourd'hui, parler de quelques-unes des tâches qui leur incombent dans le moment présent, en tant que militants du syndicat.

Le problème des salaires est de nouveau au premier plan des préoccupations ouvrières.

L'augmentation de 15 % en moyenne imposée en septembre 1951 est maintenant entièrement absorbée par l'augmentation du coût de la vie.

La situation des travailleurs est, de ce fait, revenue au point où elle était en automne, alors que le mécontentement s'exprimait par de puissantes manifestations d'unité et par des milliers d'actions diverses. Unité et actions obligèrent alors le gouvernement et le patronat à céder une augmentation

qu'ils auraient bien voulu pouvoir refuser.

Durant ce temps, le Parlement dut discuter de l'échelle mobile.

Le courant et l'unité en faveur de cette revendication étaient tels que la Chambre des Députés crut plus sage de voter un texte de loi accordant une échelle mobile incomplète mais comportant quand même une amélioration.

C'était avant les élections cantonales. Et puis ce projet devant venir devant le Sénat, beaucoup de députés qui le votaient à contre-cœur comptaient sur les sénateurs pour l'enterrer.

C'est ce qui s'est effectivement produit.

Mais les travailleurs ont leurs exigences. De mauvaise grâce, la Chambre et le Gouvernement durent remettre à l'ordre du jour la question de l'échelle mobile.

Seuls les députés communistes proposèrent que fut repris le texte voté par le Parlement avant les élections cantonales. Si les autres députés étaient restés fidèles à leur vote d'alors la loi serait en application et le gouvernement aurait dû déjà augmenter de 15 % le salaire minimum garanti.

Des camarades diront : « Bien sûr, mais c'est de la politique ». Hélas oui, si l'échelle mobile n'est pas encore en application, c'est la conséquence d'une politique réactionnaire, antiouvrière et il faut bien que nous disions qui mène une telle politique, qui la combat.

En fin de compte, un nouveau texte a été voté par le Parlement, moins complet encore que le précédent mais qui, tel quel, ne plaît pas au gouvernement ni aux patrons.

PAR
BENOIT FRACHON
Secrétaire général de la C.G.T.

C'est pourquoi les uns et les autres, et Pinay l'a affirmé, ils veulent l'édulcorer et le rendre absolument sans effet. Il faut en mettre un coup si nous ne voulons pas qu'ils réussissent leur opération.

**

C'est en tenant compte de ces faits que nos délégués doivent se fixer leurs tâches actuelles.

Organiser l'action, dans la plus grande unité, pour imposer l'augmentation des salaires dans chacune de leurs entreprises.

Rappelons qu'une fois de plus la C. G. T. a proposé à la C. F. T. C., à F. O., à la C. G. C., aux Associations Familiales une réunion commune et une action unie pour exiger la réunion de la Commission Supérieure des Conventions Collectives, chargée de fixer le nouveau minimum garanti en rapport avec l'augmentation du coût de la vie.

Nous avons publié la lettre qui leur a été envoyée le 10 mars. Il faut la faire connaître à tous vos camarades d'atelier.

Nos délégués connaissent les efforts de la réaction pour empêcher l'unité de la classe ouvrière.

Ils savent aussi que certains dirigeants scissionnistes, des chefs de certains partis politiques ont comme souci principal d'empêcher l'unité.

Les uns et les autres mentent, calomnient, injurient pour essayer de dresser les ouvriers les uns contre les autres.

Nos délégués doivent démasquer ces manœuvres qui ont pour but d'empêcher les travailleurs d'être victorieux dans leur action pour l'augmentation des salaires.

Chacun de vous doit être un ardent animateur de l'unité. Il faut parler à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leur appartenance syndicale, leur expliquer fraternellement le pourquoi des manœuvres de l'ennemi, faire connaître les propositions d'unité de la C. G. T. et organiser cette unité dans chaque atelier, dans chaque entreprise.

L'augmentation des salaires, l'échelle mobile seront obtenues plus vite si l'unité se réalise rapidement.

**

Une autre tâche qui est permanente mais qui prend plus d'importance dans le moment présent :

Le renforcement de la C. G. T., le recrutement et l'organisation de centaines de milliers de nouveaux adhérents.

Nos délégués obtiennent le plus souvent de 70 à 80 % des voix, parfois même 90 à 100 %.

Cela ne plaît pas aux patrons ni au gouvernement. Cela ne plaît pas non plus aux agents américains qui se permettent bien souvent de donner des ordres publiquement à notre gouvernement pour combattre la C. G. T.

De temps à autre, ils racontent des balivernes sur la C.G.T. et ses effectifs. Ils mentent mais ils savent à quoi s'en tenir. Ils savent que la C. G. T. groupe à elle seule plus de 80 % des syndiqués en France.

Mais ils voudraient qu'il en soit autrement. Ils n'ignorent pas que plus la C. G. T. est puissante, plus la classe ouvrière se défend avec succès.

Plus les organisations de la C. G. T. sont fortes et plus vite, plus totalement se réalise l'unité.

J'ai eu souvent l'occasion de vous dire que vous pouviez beaucoup pour le recrutement de nouveaux adhérents. Je suis toujours convaincu que cela est vrai.

Alors, pour imposer plus vite l'augmentation des salaires et l'échelle mobile, pour aller plus vite dans la réalisation de l'unité, une de vos tâches de tout de suite c'est le recrutement massif dans votre secteur.

Ne pas être un moment tranquille tant que tous vos camarades d'atelier ne sont pas syndiqués.

Voilà, camarades délégués, comment, dans les semaines qui viennent, utiliser les quinze heures.

Les LICENCIEMENTS de DELEGUES chez RENAULT

Parmi les 265 camarades frappés par l'arbitraire de l'Etat-Patron, la direction de la Régie Renault a voulu licencier 7 délégués du personnel.

Ces derniers ont été frappés dans les départements où la maîtrise est la plus zélée pour accomplir les ordres de Lefaucheu. A la 4 CV en particulier, 3 de nos camarades ont été licenciés. La direction voulait décapiter notre organisation, se débarrasser des meilleurs défenseurs des revendications.

Grâce à l'action des ouvriers de la Régie (pétitions, délégations, débrayages) 2 délégués ont été réintégrés.

L'action se poursuit, non seulement pour la réintégration de tous les délégués mais pour celle de tous les ouvriers licenciés, la plupart militants de notre syndicat. Les meetings tenus chaque jour avec des personnalités de tous les horizons, montrent à Lefaucheu la volonté des ouvriers de voir tous les sanctionnés, les délégués en tête, reprendre leur place dans les ateliers.

La loi fait obligation de demander l'avis du Comité d'entreprise pour licencier des délégués du personnel. Pour les 5 encore non réintégrés, cela a été fait par la direction. Par 5 voix contre 4, les licenciements ont été repoussés. Mais comme à l'habitude, la direction veut passer outre.

Il faut dénoncer la position du représentant F.O.-S.I.R. (Indépendants) et des représentants de la C.G.T. Malgré des preuves et des témoignages écrits détruisant les motifs invoqués par la direction, les représentants des syndicats jaunes ont voté avec pour les licenciements.

Nous saluons, par contre, la position de la C.F.T.C. qui, bien que n'ayant pas de représentant au Comité d'entreprise, a fait, par l'intermédiaire de son secrétaire syndical qui assiste aux réunions, une déclaration s'élevant contre les licenciements arbitraires.

Par ces mesures de répression, la direction voulait stopper le courant d'unité qui se développe sur les revendications de salaires et l'échelle mobile. (15 % ou 25 francs de l'heure, les travailleurs décideront ce qui leur convient le mieux.)

Par tous les moyens, le gouvernement, patron de la Régie, cherche à arrêter ce mouvement revendicatif qui entrave sa politique de guerre. C'est pour cela qu'il veut chasser de l'usine les meilleurs artisans de l'unité, les militants de l'organisation qui défend le mieux les intérêts des travailleurs.

Mais les ouvriers de toutes tendances ne peuvent accepter ces mesures fascistes. TOUS UNIS, ils assureront la réintégration de tous les licenciés, la satisfaction de toutes leurs revendications.

LES TRAVAILLEURS D'AFRIQUE DU NORD EMIGRES EN FRANCE

Les 1^{er} et 2 mars dernier, ce sont tenues à Paris, deux journées d'étude réservées aux travailleurs d'Afrique du Nord émigrés en France et militant dans le mouvement syndical.

209 camarades, venus de toutes les régions de France, appartenant à 116 entreprises différentes ont discuté pendant ces journées de la situation qui leur est faite par le gouvernement et le patronat et formulé les revendications qui leur sont particulières.

Ils ont dit aussi — et nous devons les remercier de leur franchise — leur déception quand parfois ils ont senti chez leurs camarades de travail Français, une certaine négligence à défendre leurs droits bafoués par les patrons.

Or nous, travailleurs Français, nous devons être conscients de la responsabilité qui nous incombe puisque c'est l'impérialisme français qui opprime l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et oblige les travailleurs d'Afrique du Nord à s'expatrier.

Nous nous adressons particulièrement aux délégués du personnel, car ils peuvent beaucoup pour que dans les entreprises soient respectés les compagnons de travail, prolétaires comme nous-mêmes, venus d'outre-mer.

Le principe « à travail égal, salaire égal » ne leur est pas appliqué, et leur classification est généralement infériorisée. Nous ne devons en aucun cas, admettre de tels abus qui n'ont d'autre objet que de permettre au patronat de réaliser de plus scandaleux bénéfices.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple rapporté par un travailleur Algérien de la **Cie Bordelaise de Rouen** : là où un ouvrier français gagne 135 francs de l'heure, lui-même, pour un travail identique, ne touche que 98 francs...

Par ailleurs, les travailleurs d'Afrique du Nord qui ont lais-

sé une famille dans leur pays et bien que les cotisations ouvrières et patronales soient identiques à celles versées pour les travailleurs français, ne perçoivent au titre des allocations familiales que le tiers environ de ce qui est versé aux travailleurs français...

Non seulement, en tant que délégués, nous devons écouter les doléances de nos compagnons d'Afrique du Nord, mais ne pas attendre qu'ils les expriment et nous inquiéter par avance de la situation qui leur est faite.

Encore que la question soit plus vaste, les conditions de logement ne peuvent nous laisser indifférents et il suffira que nous sachions que souvent ces travailleurs sont parqués comme des bêtes, pour que nous mettions tout en œuvre afin d'obtenir du patronat des logements convenables pour les hommes qui lui créent richesse et luxe.

L'esprit de solidarité internationale est une des qualités du prolétariat français. C'est par des actes que nous prouverons qu'il est plus vivace que jamais.

Nous devons dire pour terminer que dans les derniers mois des exemples de solidarité nous sont venus de divers côtés. Nous n'en citerons que deux : le 12 mars dernier, à **Saint-Etienne, au puits Saint-Louis**, tous les mineurs débraient dans l'unité contre les brimades prises à l'encontre de travailleurs d'Afrique du Nord. En septembre 1951, dans l'ensemble du pays, une active campagne, dirigée par la C.G.T. a empêché le tribunal de **Lyon** de frapper 14 travailleurs algériens des **Ets Mandy**, poursuivis pour fait de grève, des lourdes peines qu'il qu'il s'appêtait à prononcer.

C'est sur de telles manifestations de solidarité que nous devons constamment prendre exemple.

Une arme efficace: la PRESSE SYNDICALE

Nous avons attiré maintes fois l'attention des délégués du personnel et des responsables syndicaux sur l'importance de notre presse syndicale.

Aussi nous pensons utile de reproduire ci-dessous quelques passages d'un article paru dans le journal du syndicat textile de **Roussillon** (Isère), qui traite de ce sujet :

« Les travailleurs de l'usine, chaque matin, prennent connaissance des événements qui se passent en France et dans le monde, par leur journal.

« Chacun prend le sien en tenant compte de ce qui l'intéresse : sport, chronique locale...

« Peu de travailleurs pensent qu'un journal est une arme, ou pour ou contre eux. En effet, dans la lutte syndicale, pour les salaires et l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés, deux parties s'affrontent : les travailleurs et les patrons... La presse représente cette différence de classe : d'un côté la presse réactionnaire, déferlant les intérêts des capitalistes, de l'autre la presse démocratique qui soutient et défend les revendications et les intérêts des travailleurs.

« La presse réactionnaire a mis sur pied toute la gamme de journaux pouvant intéresser les différentes couches de la population... »

Et nos camarades, après avoir dénoncé les journaux qui « prennent des allures de défenseurs de la classe ouvrière » concluent : « Le critérium pour juger un journal, c'est la défense des travailleurs, surtout quand ils sont en lutte, et également la diffusion de leur action pour la Paix et de l'action de leurs organisations.

« Travailleurs, soutenez qui vous soutient, qui vous aide dans votre combat quotidien contre le patronat. »

**

Nous pensons, comme nos camarades de **Roussillon**, qu'il est indispensable de faire échec à la formidable pres-

sion de la radio et de la presse aux ordres, dont le but est de diviser la classe ouvrière, d'amoindrir les effets des mouvements qu'elle mène le plus souvent dans l'unité, en un mot de la démoraliser.

Nous possédons les moyens de nous opposer à ces tentatives. Il suffit de mettre à la disposition des travailleurs une information saine, une explication juste des faits, il suffit notamment d'élargir la diffusion de notre presse syndicale.

Les journaux corporatifs, par exemple, sont très appréciés des travailleurs. Ils précisent les revendications particulières à chaque industrie défendues par la C. G. T., ils permettent d'avoir une vue d'ensemble sur l'activité syndicale dans la profession et de faire d'utiles comparaisons... Il faut les présenter aux travailleurs, dès leur parution, les afficher sur les panneaux syndicaux, etc...

Il faut aussi veiller à la diffusion des deux grands hebdomadaires que sont :

— « LE PEUPLE », plus particulièrement destiné aux militants. Ceux-ci y trouvent les communiqués du Bureau confédéral, des articles traitant des problèmes du moment et une importante tribune « Questions d'Organisation » qui leur est d'un apport certain.

— « LA VIE OUVRIERE », le journal de masse par excellence, qui sous une forme agréable, accessible à tous, fourmille d'arguments, donne de multiples exemples de la vie et des luttes des salariés, le journal qu'il est possible de mettre entre les mains de tous.

Toute notre presse est au service des travailleurs. C'est une arme mise à notre disposition par nos organisations. A nous de l'utiliser. En développant la clairvoyance de nos compagnons de travail, en dissipant le rideau de mensonges de la presse aux ordres, elle facilitera le travail d'union et d'organisation des travailleurs qui est le nôtre.



Apportons notre soutien effectif au peuple tunisien

Chacun de nous peut suivre avec indignation chaque jour dans la presse les mesures de violence, prises à l'encontre du peuple tunisien, par le gouvernement français.

Dans son communiqué du 27 mars, le Bureau Confédéral souligne : « **La C.G.T. a toujours affirmé sa fidélité au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle affirme aujourd'hui le droit du peuple tunisien à conduire lui-même les affaires tunisiennes.**

« **A l'heure où les colonialistes français, qui portent la terrible responsabilité de la guerre criminelle du Viet-Nam, des massacres de Madagascar, se livrent en Tunisie à de telles provocations dont on ne peut d'ailleurs évaluer les conséquences, le Bureau Confédéral tient à faire connaître l'entière solidarité des travailleurs français avec les travailleurs tunisiens.**

« **Le Bureau Confédéral souligne que les capitalistes français qui oppriment le peuple tunisien et qui veulent aujourd'hui renforcer cette oppression sont les mêmes que ceux qui portent atteinte en France aux droits et aux libertés des travailleurs français** ».

Que chaque camarade s'emploie, sur la base de ce communiqué du Bureau Confédéral, à organiser TRES VITE la protestation des travailleurs de son entreprise.

Que pétitions et résolutions affluent à la Présidence de la République, à la Présidence du Conseil, au Ministère des Affaires Etrangères, à l'Assemblée Nationale.

Exigeons que cesse le régime de terreur instauré en Tunisie et que soient intégralement reconus les droits du peuple tunisien.

Le peuple tunisien compte sur cette solidarité active des travailleurs français qui peut être déterminante et mettre en échec la provocation gouvernementale.

De plus, entourons de tout notre soutien nos compagnons Nord-Africains et soyons vigilants quant aux mesures répressives qui pourraient être déclenchées contre eux.

Après le 9 mars

défendre les revendications des travailleuses

La Journée Internationale des Femmes fut un succès magnifique. En 1951, 40.000 femmes s'étaient réunies. En 1952, il y en eut 150.000 — parmi lesquelles de très nombreuses travailleuses — qui représentaient des centaines de milliers d'autres femmes.

Quel pas en avant, camarades, contre la guerre et pour une vie meilleure.

*

Au cours de la préparation de cette journée, nombreuses sont celles qui sont allées trouver les patrons, après avoir élaboré — avec votre aide — leur cahier de revendications. Dans beaucoup d'entreprises, des questionnaires ont circulé, demandant à chacune son avis sur ce sujet, comme c'est le cas chez OMEGA à LYON, où les 120 ouvrières ont répondu. Ce dépôt des revendications a été couronné en certains endroits de succès.

Mais maintenant que le 9 mars est passé, il convient de poursuivre l'action pour la défense des travailleuses.

Les cahiers de revendications ne doivent pas rester lettres mortes. Ils doivent être le souci constant des délégués qui se battent pour l'aboutissement de la plus minime d'entre elles. Que penserait, en effet, du délégué C.G.T. la travailleuse qui aurait réclamé par exemple des vestiaires ou des lavabos, ou encore des blouses, si elle le voyait délaisser « ses » revendications ?

De plus, il est nécessaire d'aider les femmes déléguées aux Rassemblements du 9 mars à les populariser dans l'entreprise, par l'organisation de comptes rendus, de discussions, etc...

C'est par ce travail en faveur d'une des couches les plus exploitées de salariés que les délégués élargiront encore l'influence de la C.G.T. et concourront à son renforcement.

Benoît Frachon le soulignait à l'Assemblée Nationale de défense des travailleuses des 1^{er} et 2 décembre 1951 : la lutte de la classe ouvrière ne peut se dérouler sans les femmes qui représentent la moitié des salariés.

QUESTIONS

et Réponses

Q. — Le patron entend déduire de nos 15 heures le temps passé à la réunion mensuelle avec la direction. En a-t-il le droit ?

R. — Non. Le temps passé dans les entrevues avec l'employeur ou ses représentants est en sus des 15 heures.

Il serait en effet trop facile pour les patrons d'éteindre les réunions mensuelles et d'absorber ainsi les précieuses heures que les délégués se doivent de passer auprès de leurs compagnons de travail, à discuter, à s'enquérir de leurs besoins et en organiser la défense.

Q. — Est-il juste de bloquer les heures de plusieurs délégués sur un seul camarade ?

R. — Il arrive que des camarades qui hésitent à pren-

dre leurs 15 heures en font bénéficier un autre élu, sans que la direction s'y oppose.

Nous ne saurions approuver ce système qui présente bien des dangers, dont le principal est que la direction peut décapiter tout le mouvement dans l'entreprise en s'attaquant à ce seul travailleur.

D'autre part, il est bien certain que nous avons avantage à avoir le plus grand nombre possible de délégués dans un établissement, *chacun en contact étroit* avec les travailleurs de son atelier, chantier ou bureau et plus à même de connaître toutes les petites revendications et d'organiser l'action pour leur aboutissement.

Nous tenons à réaffirmer notre position : il est souhaitable, il est indispensable même que tous les délégués prennent leurs 15 heures (sauf cas exceptionnel, maladie par exemple).